

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX**

**Session du vendredi 15 décembre 2017**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 15 décembre 2017, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER.

**Était absent** : M. Michel ANDRE, M. Bruno SIDO.

*La séance est ouverte.*

**M. le PRÉSIDENT** : Bonjour à tous.

Le Sénateur Bruno SIDO a donné pouvoir à Fabienne SCHOLLHAMMER. Il se trouve aujourd'hui au Sénat, où il compte présenter un amendement concernant la fiscalité liée à CIGEO. Il était donc important pour le département qu'il siége ce jour au Sénat pour défendre cet amendement, lequel a été retoqué ces derniers jours à l'Assemblée nationale.

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

La semaine dernière, notre collègue Francis ARNOUD a tiré sa révérence. Il était conseiller départemental depuis 1988 et incarnait l'idée même du médecin humaniste, à la fois soucieux de ses patients et proche d'eux à l'extérieur de son cabinet à travers son engagement dans la vie publique. Il a présidé pendant presque vingt ans la II<sup>e</sup> commission qui s'occupait d'agriculture et d'aides au monde rural.

Il était notre doyen. Il manque déjà à sa famille. Il manque aux habitants de son canton et il manquera à l'institution départementale et à chacun d'entre nous. En sa mémoire, je souhaiterais que nous nous levions et que nous respections une minute de silence.

*Les membres de l'assemblée départementale observent une minute de silence.*

Je vous remercie.

J'en profite pour vous annoncer qu'à l'issue de la séance plénière nous installerons son suppléant, Michel ANDRÉ. Vous êtes nombreux à le connaître, je suis certain que vous lui ferez un bon accueil. Pour ma part je suis sûr qu'il aura à cœur de représenter au mieux notre Département.

Aujourd'hui, nous aurons quelques rapports à étudier mais nous aurons surtout l'occasion d'examiner la quatrième décision modificative de l'année et, bien sûr, de débattre des orientations budgétaires, moment fort de la vie de notre collectivité s'il en est.

Je vous propose d'esquisser les priorités que je souhaite, avec la majorité, assigner à notre action.

Comme toute collectivité, le Département est libre d'agir, mais d'agir dans un certain cadre. Ainsi, il faut avoir à l'esprit deux éléments essentiels : d'abord celui de la trajectoire financière et programmatique.

Évidemment, le projet de budget primitif 2018 s'inscrira dans les pas de l'action engagée par mon prédécesseur jusqu'en octobre. Et je dois dire que c'est la saine gestion de ces dernières années, stable et rigoureuse, qui permettra notre action et la réalisation des investissements de l'avenir.

Deuxièmement – et c'est là que le bât blesse – l'objectif de maîtrise de la dépense publique qui nous est imposée par le Gouvernement.

Certes, il hérite d'une situation financière, économique et sociale très dégradée après les cinq années du quinquennat de Hollande. Pour autant, alors que le Président Macron promettait de faire de la politique « autrement », dénonçant les « *vieilles solutions toutes faites et inefficaces des vieux partis traditionnels* » que propose-t-il aujourd'hui aux collectivités locales ? De continuer à servir de variables d'ajustements budgétaires, quand l'État n'a pas encore engagé sa propre réforme ; de continuer à recevoir les transferts de charges et de compétences non compensés, comme le plan préfectures nouvelle génération en est l'exemple parfait : dix communes équipées gèrent la délivrance des passeports et cartes d'identité, tandis que celles qui accueillent un tribunal d'instance gèrent les dossiers de PACS depuis le 1<sup>er</sup> novembre par exemple.

Que propose-t-il en réalité ? De nous mettre la bride sur le cou par la signature d'un contrat en 2018, par lequel nous nous engageons à limiter la croissance de nos dépenses de

fonctionnement. De combien ? Soit +1,2 %, soit +1,4 % d'après les chiffres récemment communiqués.

La maîtrise des finances publiques, nous le faisons depuis des années déjà en recherchant des économies et en multipliant les mutualisations. C'est pourquoi vous conviendrez sans doute avec moi qu'il est pour le moins surprenant de vouloir nous imposer une toise de 1,2 % alors que l'État décide des politiques sur lesquelles nous n'avons aucune prise : les dépenses sociales, qui à elles seules représentent plus de la moitié de la section de fonctionnement.

Surprenant et surtout incohérent. Par exemple, en matière de dépenses sociales, nous établissons le constat du nombre de personnes éligibles au RSA, à l'APA, à la PCH etc. et nous versons ensuite les prestations correspondantes. En revanche, les conditions d'accès, le montant et les augmentations éventuelles sont décidées à Paris, en l'absence de concertation, mot qui n'existe que dans les discours du Premier ministre, et encore quand il est en province, à Marseille au Congrès de l'ADF ou à Cahors pour la Conférence nationale des Territoires. Car tenir quelqu'un pour responsable de la survenance d'un fait imprévisible, déséquilibre les termes du contrat de confiance que le Premier ministre dit appeler de ses vœux.

Pour ma part, je soulignerai ces éléments auprès de Madame le Préfet lors des négociations préalables à la signature de ce contrat. Oui, vous avez bien entendu le terme « *négociations* » car que signifie le mot « contrat » si ce n'est le libre accord des volontés ?

Par souci de transparence, je vous rendrai compte de l'avancée des discussions en séance plénière, de sorte à permettre la bonne information de nos concitoyens. Par souci de transparence également, nous allons diffuser en direct, dès la prochaine session, sur le site de la collectivité, toutes les séances plénières. La transparence, rendre public des faits objectifs, vérifiables, ce sont des conditions préalables pour que nos concitoyens se forment librement un avis. Sinon, c'est le champ laissé libre à la rumeur, aux médisances, aux manipulations de toutes sortes.

Sur le sujet des mineurs non accompagnés par exemple, je voudrais rétablir quelques vérités en m'appuyant sur des faits vérifiables et des chiffres actualisés. Combien sont-ils et que coûte cette mission au Département ? Cinquante-deux minorités reconnues au 1<sup>er</sup> décembre 2017 sur un total d'environ 1 000 jeunes suivis par la protection de l'enfance en Haute-Marne. Nous allions ainsi l'humanité, en assurant cette tradition française de l'accueil, à la fermeté, avec un taux de refus de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) dans le département qui atteint 75 %. Pour que chacun d'ailleurs prenne sa part de responsabilité, je signerai avec Madame le Préfet en janvier une convention sur le sujet. Face au Front National, qui désinforme et ne recule devant rien pour susciter la peur – comme en témoigne son site internet haut-marnais – le meilleur antidote reste l'énoncé de la simple vérité.

Je parlais d'un site internet, un mot sur les réseaux sociaux ; ou, plus précisément, votre responsabilité d'élus. Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, je n'y suis pas opposé, bien au contraire. Mais on ne peut pas être silencieux pendant toute une journée dans cet hémicycle et se lâcher dès la sortie sur les réseaux. Le débat, il se passe ici et je serai toujours le garant de sa réelle tenue. Vous êtes des acteurs de la démocratie départementale, pas des commentateurs. De nombreux thèmes abordés ici méritent mieux que quelques caractères sur Twitter. Des sujets, comme les mineurs isolés, sont trop sérieux pour ne pas être maîtrisés correctement. À moins que vous ayez peur d'assumer ici, devant vos collègues, devant la presse, vos propos mes chers collègues...

Restons-en donc aux faits. Parmi les six rapports qui vous ont été adressés, je voudrais dire quelques mots de présentation de la DM4, rapport 1-4 pages 1-37 et du rapport 1-5 pages 1-43 sur le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Concernant la dernière décision modificative de l'année, exception faite de la régularisation de recettes encaissées au titre du fonds de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et de la taxe sur les conventions d'assurance, le besoin de financement en investissement diminue de six millions d'euros. Pour deux millions d'euros, ce sont des économies sur les appels d'offres et sur les travaux. Pour les quatre millions d'euros restant, il s'agit de reports de travaux de voirie et de bâtiments sur le budget 2018.

Comme vous l'avez constaté, les masses budgétaires restent stables en fonctionnement. Ce sont donc deux dossiers d'investissement que je voudrais mettre en exergue, tant ils reflètent la mission de solidarité sociale et territoriale du Conseil départemental, aux côtés des communes et de leurs groupements.

Pour accompagner « les Restaurants du Cœur » dans leur engagement d'intérêt public, il vous est proposé de cofinancer à hauteur de 50 % les travaux d'aménagement dans l'ancienne école Guizot de Chaumont. La ville est ainsi épaulée et notre accompagnement des personnes en difficulté renforcé. De même à Joinville au travers d'une subvention complémentaire de 300 000 euros au SDIS pour le nouveau centre de secours en cours de construction. En cette période de fêtes de fin d'année, je suis ravi que notre collectivité reste fidèle à sa double mission de solidarité territoriale et sociale. C'est un message fort de respect adressé aux communes et à tous les citoyens.

Ce respect, je veux qu'il soit renforcé dans les relations entre les usagers et l'administration départementale. C'est la raison pour laquelle je propose la création d'un Médiateur du Département. Cette fonction sera confiée à une personnalité qualifiée, qui assurera cette fonction de façon bénévole. Il sera chargé de lever les incompréhensions qui peuvent parfois opposer administration et usagers. Il s'agit d'un droit nouveau pour nos concitoyens.

Pour l'année prochaine, après le débat d'aujourd'hui, nous nous retrouverons le 9 février pour examiner le projet de budget primitif. J'ai souhaité nous donner le temps de la réflexion pour tirer les enseignements des différents points de vue qui vont s'exprimer ce matin. Je crois, en effet, beaucoup à l'intelligence collective d'une équipe et je reconnais volontiers à une partie de l'opposition la volonté d'enrichir la discussion, par-delà nos désaccords.

Vous avez tous reçu le document « *bilan 2017 et perspectives 2018* » établi par le service communication, à partir des contributions de toutes les directions. La seule vocation de cette synthèse consiste à rappeler avec concision quelques faits et chiffres-clefs de 2017, comme à suggérer quelques pistes de réflexion pour 2018. Autrement dit, c'est un guide de préparation utile pour notre débat.

Ce matin, je vais me contenter d'esquisser les contours de l'exercice budgétaire 2018. En effet, nous tiendrons en mars 2018, à mi-mandat, un nouveau séminaire qui questionnera la liste des actuelles priorités de notre collectivité. Je souhaite y associer les acteurs des mondes économique, social et associatif.

Nous sortons d'une période d'incertitude, même si le Gouvernement pourrait utilement dissiper le flou qui entoure le futur pacte de responsabilité que les plus grandes collectivités sont appelées à conclure. Si l'on considère que la hausse de nos dépenses de fonctionnement pourrait varier de 1,2 % ou 1,4 % par an, nous disposons d'une marge comprise entre 1,9 et 2,2 millions d'euros, inflation incluse, soit rien en euros constants ! Pour votre parfaite information, la moyenne de compte administratif à compte administratif entre 2014 et 2016 s'établit à 1,90 % malgré tous nos efforts.

Voici les principales hypothèses retenues pour un scénario raisonnable d'ici le terme du mandat :

- augmentation de moins de 1 % par an des dépenses de personnel. L'idée est d'avoir une approche plus incitative pour récompenser la performance et attirer les profils dont nous manquons ;
- progression des dépenses sociales de 1,3 % par an, soit un peu plus d'un million d'euros si tout va bien ;
- stabilisation des autres dépenses de fonctionnement.

En investissement, nous avons la capacité de mener à bien les grands projets envisagés et la poursuite de nos actions récurrentes. Il y aura d'abord 35 millions d'euros pour Animal Explora dès l'attribution positive de la délégation de service public lancée en cette fin d'année ; 21 millions d'euros pour la gendarmerie de Chaumont, opération qui sera d'ailleurs équilibrée en une dizaine d'années par le versement d'un loyer ; plusieurs dizaines de millions d'euros pour terminer le plan collèges : La Noue, Prauthoy, Joinville et évidemment Langres.

En ce qui concerne ce dernier, je me suis rendu personnellement sur place cette semaine et je suis allé porter une parole claire : nous allons construire un collège, unique en accord avec les projections d'élèves fournies par les services de l'éducation nationale, qui sera un modèle pilote avec une capacité de 600 élèves. Ce collège, il se fera avec la Ville de Langres et sa municipalité. Il y a un projet de ville, il faut nous entendre et s'intégrer au mieux dans celui-ci en tenant compte des analyses financières de nos services qui seront bientôt complètes. Pour ma part et sans dogmatisme, ce ne serait pas anormal qu'il s'implante sur le site de la BSMAT. Chaumont voit le quartier Foch prendre un jour nouveau. Il serait logique que l'ancien quartier militaire de Langres soit sa nouvelle vitrine, où sera également fixé le futur Centre d'incendie et de secours tant attendu (n'est-ce pas Monsieur le Président du SDIS ?). Cela va dans le sens de l'histoire de la Ville...

En ce qui concerne la fibre, vous le savez, le Département a été toujours précurseur dans son développement en créant de véritables autoroutes numériques avec le plan Haute-Marne Numérique (HMN), porté par mon prédécesseur. Nous avons poursuivi cet effort et aujourd'hui chaque commune est desservie par la fibre. Nous allons vivre une nouvelle étape que la Région Grand Est pilote en partenariat avec le Département. Lors des réunions qui ont eu lieu ces quinze derniers jours, j'ai proposé une prise en charge de la part du bloc communal par le Département et le GIP à hauteur de 80 % du restant dû pour ne pas s'arrêter au milieu du gué. Mais, parce que je connais la situation financière des intercommunalités, je propose que nous soyons le seul interlocuteur de la Région sur ce déploiement en finançant la totalité de la part restante avec le GIP. Nous voulons le Très Haut Débit pour nos habitants et nous le voulons vite. C'est en résumé les propos que j'ai tenus avec Anne-Marie NEDELEC ce lundi à Jean ROTTNER, le Président de la Région Grand Est, qui s'est engagé à accélérer le déploiement.

Enfin, je lance l'idée d'un programme autour des équipements sportifs dans le département, à l'image des plans que nous avons pu concevoir autour des collèges ou des casernes. Nous devons adapter notre offre qui se trouve vieillissante en profitant de l'effet JO Paris 2024 qui va gonfler la pratique sportive ces prochaines années.

Toutes ces actions viendront nourrir notre campagne de notoriété que je souhaite amplifier, campagne qui sera pilotée par la II<sup>e</sup> commission communication que je sais déjà très active avec Anne-Marie NEDELEC, Anne LEDUC et Fabienne SCHOLLHAMMER.

Pour nos actions plus classiques, nous poursuivrons notre partenariat avec les communes et 7,5 millions d'euros par an d'aides y seront consacrés. Mais nous allons aussi moderniser nos pratiques en toilettant nos règlements et en proposant des formes de contractualisation qui amélioreront la visibilité de notre engagement pour les communes et leurs groupements.

Nous mènerons à terme la révision du schéma routier, dit plan « GENDROT-FOURNIÉ », dont le principe avait été acté par tous lors de notre séminaire de début de mandat. Ce sont près de 20 millions d'euros par an d'ici 2020 qui permettront de maintenir un réseau de qualité reconnu au-delà même de notre département.

J'invite d'ailleurs les maîtres de la critique facile et des comparaisons aisées à se rendre chez certains de nos voisins pour s'en rendre compte... Soyons enfin fiers de notre action !

Ce sont là deux exemples d'investissements qui ne font pas de bruit. Ils sont qualifiés de récurrents, et considérés comme évidents par tous. Mais c'est l'image de notre département. Nous garantissons par cet effort budgétaire remarquable une véritable solidarité territoriale.

Je terminerai en saluant le travail exceptionnel de nos agents qui sont, en ce moment, particulièrement sollicités dans le cadre de la viabilité hivernale. C'était le sens de mes déplacements ces dernières semaines pendant lesquelles j'ai souhaité aller à leur rencontre ; une forme de proximité que je souhaite d'ailleurs pérenniser.

Voilà, mes chers collègues, pour ce premier tour d'horizon introductif. Merci de votre attention. Je vous laisse maintenant la parole. Les discussions sont ouvertes.

**M. Nicolas FUERTES** : Merci Monsieur le Président. Sur votre discours introductif et la politique nationale, lorsque vous fustigez le bilan du quinquennat de François Hollande, comparé au bilan du quinquennat de Nicolas Sarkozy sur les chiffres de l'endettement et des déficits publics, la comparaison est éloquente. Nous l'avons d'ailleurs vu cette année au travers du résultat des élections présidentielles, où votre candidat a été éliminé dès le premier tour.

Pour la politique départementale ensuite, vous critiquez le premier ministre sur le fait qu'il ne parlerait de concertation qu'en paroles et non pas dans les actes mais je pourrais vous renvoyer le même propos. Nous n'avons certainement pas la même définition du terme « concertation », notamment pour ce qui concerne les dossiers de notre canton de Langres. En effet, vous avez convenu, à deux et en catimini, avec la maire de Langres, de décisions qui engagent l'avenir des collèges et celui de la caserne des pompiers. J'ai trouvé inadmissible l'article paru hier. Le bon sens aurait voulu qu'une véritable concertation ait lieu avec tous les acteurs concernés, comme nous le réclamons depuis un an et comme votre prédécesseur l'avait proposé.

Nous avons émis des propositions susceptibles d'arranger toutes les collectivités et y compris le Conseil Régional Grand Est, qui souhaite regrouper ses deux lycées sur le site d'en haut. Nous aurions pu profiter du site du lycée des Franchises pour y regrouper le collège des Franchises dans un premier temps puis le collège Diderot. Ce choix aurait permis des économies d'investissement et de fonctionnement tout en permettant d'optimiser l'argent consacré par le



Conseil Général à la cantine scolaire du lycée professionnel avant 2015 pour le faire passer à une capacité de 1 000 élèves.

Ce n'est pas parce que le Département bénéficie d'une situation financière saine qu'il doit pour autant chercher à dilapider l'argent public. Je suis peut-être sur les réseaux sociaux mais je m'exprime aussi au sein de cette assemblée. J'indique donc que nous nous opposerons à cette fusion du collège à la BSMAT. Nous effectuerons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous y opposer, y compris après 2020.

Nous n'avions pas d'*a priori* s'agissant de la caserne des pompiers. Nous souhaitons simplement que les différents acteurs soient consultés puisque ce sont eux les premiers concernés. Nous trouvons normal que la BSMAT recherche toutes les possibilités techniques de sortie ou d'extension. Je vous mets quand même en garde, que ce soit pour le collège ou pour la caserne, quant au fait que le site n'a pas été dépollué et que la chaudière présente des risques pour la sécurité du futur collège fusionné. En outre, je ne parle même pas des gymnases qu'il va falloir construire alors qu'il en existait en bas.

Je suis trop soucieux de l'argent public pour accepter que l'on dilapide ainsi des millions pour faire plaisir à ses amis politiques. Je trouve cela inadmissible et lamentable. Il s'agit non pas de dogmatisme mais de politique politicienne de bas étage. Je tenais à le dire clairement aujourd'hui. En tout cas nous ferons tout pour nous opposer à ce projet de collège. Pour la caserne en revanche, si les pompiers y trouvent toutes les conditions requises, nous appuierons ce projet.

Sur le débat d'orientations budgétaires...

**M. le PRESIDENT** : Je vais déjà vous répondre s'agissant du collège.

Je me suis rendu à deux reprises dans nos deux collèges des Franchises et de Diderot, avec la 7<sup>e</sup> commission l'an dernier et à nouveau cette semaine. Il faut absolument trouver une solution. Je veux bien que l'on prenne le temps ou que vous nous expliquiez que nous n'investissons pas assez mais la vérité c'est que moi, je travaille avec la maire de Langres qui a été élue en 2014 et qui a un projet de ville. Vous pouvez contester le résultat des urnes mais force est de constater que Madame le Maire de Langres a été élue. Elle m'a présenté son projet de ville et les choses étaient, pour moi, très claires.

J'ai rencontré Jean ROTTNER lundi dernier avec Anne-Marie NEDELEC. Je ne parlerai évidemment pas à la place de la Région mais je ne suis pas totalement persuadé que cette dernière ait pour l'instant un projet pour ses lycées à Langres, de sorte que nous pourrions attendre encore un moment de cette façon. J'ai donc rencontré aussi bien Jean ROTTNER – qui, il est vrai, est un ami, comme à beaucoup d'entre vous – ainsi que Madame le Maire de Langres.

J'ai également rencontré Madame la Présidente du Grand Langres, laquelle a évidemment aussi son mot à dire sur l'aménagement du territoire.

Vous êtes effectivement élu du canton de Langres, mais il se trouve que nous prenons nos décisions ensemble ici, c'est-à-dire que vous n'êtes pas le seul à porter la voix du Conseil départemental. Vous parlez de millions d'euros mais vous n'avez aucun chiffre, pour la bonne raison que nous sommes tout juste en train de finaliser le chiffrage des différentes options. Je n'irai pas contre le projet de ville de Sophie DELONG, qui consiste avant tout à développer la citadelle. A cet égard, je rappelle que nous avons déjà développé de notre côté la circonscription, avec un pôle petite enfance et l'arrivée de bailleurs sociaux comme Hamaris ou Plurial.

Vous avez pris l'initiative d'organiser une réunion concernant le SDIS, où vous avez raconté un certain nombre de choses. Les pompiers souhaitent travailler à cet endroit. Nous pouvons discuter encore pendant dix ans de la caserne en parlant de flux ou de circulation mais ces éléments interviennent à la marge. Le projet de la caserne aura lieu ici : c'est acté et tout le monde le souhaite. La cohabitation avec un collègue est complètement possible.

Je vous fournirai les chiffres des différentes options, sachant que toutes les possibilités sont étudiées entre la reconstruction des deux collèges ou encore l'échange qui avait été effectivement envisagé (mais j'ignore par qui...) avec la Région. La commission va travailler sur le sujet et nous en discuterons. En attendant, je peux déjà vous dire que la majorité est unanime pour souhaiter que ce collège soit installé à cet endroit. J'ai aussi l'accord de Madame le Maire de Langres et de la Présidente de l'agglomération. Par conséquent, vous pourrez toujours vous y opposer mais pour ma part, j'avance et je peux vous assurer que le collège se fera à la BSMAT. Hormis vous Monsieur FUERTES, tout le monde s'accorde pour considérer qu'il s'agit du bon choix.

Les élus siègent ici pour représenter les concitoyens qui leur ont fait confiance. Ils sont là pour prendre leurs responsabilités. Tout le monde sait que je suis proche de Sophie DELONG mais je sais aussi passer au-delà de tout cela. Elle m'a proposé un projet clair. La citadelle présente une configuration assez proche de celle du quartier Foch. Vous irez expliquer aux commerçants et à tous les acteurs du centre-ville que vous voulez emmener le collège à l'extérieur de la ville. C'est pourtant bien ce que vous proposez.

**M. le PRESIDENT** : Monsieur FUERTES, Vous ne pouvez pas parler ni au nom du Conseil Départemental (puisque nous décidons de tout cela ici), ni au nom de la Région puisque vous n'êtes pas non plus élu régional. Vous ne pouvez pas non plus porter la parole de la municipalité de Langres puisque vous n'en êtes pas maire. Vous pouvez, certes, avoir votre avis. Nous l'écoutons et nous sommes là pour en débattre. Notre décision a été prise avec l'ensemble de nos collègues et s'il faut procéder à un vote, nous en organiserons un au moment du budget.

En tout cas la BSMAT accueillera ce collège unique. La concertation s'opérera avec l'ensemble des institutionnels et avec l'Éducation nationale. Je souhaite même en faire un collège modèle à 600 élèves.

Je vais vous laisser à nouveau la parole mais je rappelle quand même que sur ce sujet, nous pouvons toujours discuter, attendre la Région ou les pompiers, parler de flux etc. mais au moins personne ne pourra me reprocher de ne pas avoir avancé sur ce dossier. Or, il ne m'a franchement pas fallu longtemps pour comprendre où se trouvait le meilleur emplacement pour ce collège.

**M. Nicolas FUERTES**: Permettez-moi de ne pas partager votre opinion. Je n'ai jamais pris position ici au nom de la ville ou au nom du Département mais en mon propre nom. J'y suis très attentif, tout comme j'ai parfaitement à l'esprit de porter la parole du Département lorsque j'ai l'occasion de représenter l'instance. En revanche, je suis élu municipal et élu communautaire du Grand Langres, tout en étant élu départemental en ayant battu la maire de Langres en 2015. J'ai donc aussi ma légitimité à pouvoir exprimer le mécontentement qui est le mien. Les premiers chiffres qui sont sortis en début d'année montraient qu'il existait un écart de 5 à 7 millions d'euros entre le projet sur le BSMAT et d'autres projets. Vous pourrez utiliser toutes sortes de « tours de passe-passe » ou de « poudre de perlimpinpin » (pour paraphraser notre Président) pour essayer de nous démontrer que le collège aurait davantage sa place en haut, nous ne sommes pas dupes des inconvénients de cette solution, notamment du fait des coûts de viabilisation. Je suis persuadé qu'il ne s'agit pas du meilleur site.

Notre proposition a été exprimée par Monsieur JANNAUD devant Monsieur SIDO et les représentants de la septième commission, de la ville de Langres et du Grand Langres et même au repas en présence de Madame GUILLEMY qui était alors vice-présidente de la Région et qui était d'accord pour le rapprochement des deux lycées. Il est vrai que la position a peut-être changé depuis, puisque la Région est incapable de conserver le même Président plus de deux ans... Toujours est-il que notre position consistait à regrouper le collège avec le lycée une fois celui-ci relocalisé en bas, le collège Diderot n'étant ensuite déplacé que dans un deuxième temps et à la condition que ses chiffres de baisse de fréquentation se confirment. Le déplacement du collège Diderot ne constituait donc pas un préalable définitif. En effet, contrairement aux projections, il se trouve que le collège Diderot attire depuis quelques années davantage d'élèves et voit ses effectifs augmenter. Le cumul des deux collèges est actuellement de 800 élèves, de sorte qu'un projet à 600 reviendrait à enlever 200 élèves langrois. Les Langrois apprécieront certainement lorsqu'il s'agira de trancher en 2020. Je vous garantis que nous allons tout faire pour les éclairer dans les débats.

Nous respecterons le verdict des urnes mais en attendant, vous pouvez compter sur mon opposition ferme et définitive s'agissant des collèges. Je ne parle pas là de la caserne des

pompiers : il ne me dérange pas qu'elle soit à la BSMAT tant que les collègues n'y sont pas. Sinon, cela me dérangera et la majorité, si elle est unanime, en assumera les conséquences en cas d'accident routier vu le trafic qui existera entre l'école primaire fusionnée des quartiers neufs, les deux collèges, la caserne et les nouveaux logements. Vous parlez de défendre les commerçants du centre-ville mais vous êtes en train d'accélérer le déclin du centre historique de Langres en opérant cette concentration. Vous allez affaiblir par-là très durablement les commerces du centre historique. Vous prenez là une grave responsabilité à l'heure où nous peinons à faire vivre nos centres villes, y compris à Chaumont.

**M. le PRESIDENT** : Monsieur FUERTES, nous ne sommes pas encore en campagne pour les municipales. Ce n'est pas le moment. Le dossier aura bien avancé d'ici 2020. L'état actuel du collège Diderot provoque chez moi davantage d'inquiétudes que vos histoires de circulation routière à la BSMAT.

Pour le reste, je ne répondrai pas sur tous vos points. Nous avons bien compris votre position. Nous la respectons. La troisième et la sixième commission vont continuer à travailler dans ce sens et je vais leur demander d'aller vite car nous avons déjà trop perdu de temps sur ce dossier. Nous reparlerons de cette question des collègues. Je vous montrerai qu'il s'agit du bon choix et je suis sûr que vous reviendrez sur votre position.

Monsieur FUERTES, vous voulez reprendre la parole sur les orientations budgétaires ? Très bien.

**M. Nicolas FUERTES** : Sur le débat d'orientations budgétaires, nous ne referons pas le constat toujours préoccupant de la déprise démographique de notre département, avec un vieillissement et une paupérisation de notre population. Un rapport a d'ailleurs été adressé par la préfecture cette semaine sur les années 2011-2015 qui montre cette paupérisation et ce vieillissement ainsi que certaines lacunes pour y remédier.

Comme nous l'avions fait pour votre prédécesseur, nous vous mettons en garde sur les risques que vous ferez peser à notre collectivité au travers de votre croyance dans le projet Animal'Explora. Le projet envisagé est manifestement surdimensionné et ces 35 millions d'euros sont beaucoup trop importants. Surtout, là où d'après le rapport, ce projet générerait entre 500 et 800 000 euros de dépenses de fonctionnement supplémentaires par an, nous pensons qu'il s'agira du double. Nous verrons qui aura raison si ce projet finit un jour par aboutir. Nous constatons, du reste, que le rapport envisage en page 139 l'abandon ou le report de projets, dont Animal'Explora. C'est dire les inquiétudes qui existent quant au devenir de ce projet qui n'a toujours pas démarré.

De même, nous jugeons l'idée intéressante en page 140 de déterminer une politique

d'investissement en amont, « *modulable et permettant de répondre aux situations d'aléas, retards, prolongations d'études ou même à d'éventuels abandons de projets et permettant de mettre en œuvre des programmes alternatifs en lieu et place des programmes retardés ou annulés* ».

Nous constatons que l'absence de stratégie est une réalité puisqu'il est écrit, toujours en page 140 de ce rapport, qu'il s'agit de définir « *une stratégie d'investissement pluriannuelle consolidée à l'échelle de la collectivité se traduisant par l'élaboration d'un véritable plan pluriannuel d'investissement (PPI) donnant une vision de long et moyen terme de l'action de la collectivité* ». Vous commencez donc à admettre, après deux ans et demi, qu'il n'y avait pas de stratégie jusque-là. Nous en prenons acte.

La stratégie que nous vous proposons d'adopter, dans un souci constructif, pour redonner de l'attractivité à notre département et permettre l'épanouissement de ses concitoyens, repose sur la promotion et le renforcement de toutes nos forces vives, nos industries par exemple, sur le développement durable et sur une plus grande confiance à l'égard des actions de nos concitoyens et des principaux acteurs qui font bouger notre territoire.

Pour illustrer notre stratégie, nous vous proposons quelques axes et projets de développement qui, bien entendu, pourront être complétés par d'autres axes et projets.

En premier lieu, votre crainte (toujours en page 140) de croire que toute aide supplémentaire à l'investissement de notre collectivité à l'égard des communes et des intercommunalités serait génératrice de nouvelles dépenses de fonctionnement est infondée car ce n'est pas systématique. J'en veux pour preuve les EPCI comme le Grand Langres qui souhaitent rénover ou reconstruire de nouveaux pôles scolaires et qui réaliseront par là même des économies de fonctionnement à l'issue de ces investissements. Un soutien plus important de notre collectivité est donc de nature à générer des économies et des gains dans le fonctionnement. C'est la raison pour laquelle je vous encourage à augmenter de manière significative les fonds pour les grands travaux ruraux qui concernent les intercommunalités ainsi que les fonds pour les villes moyennes et les fonds pour les villes, tout en augmentant légèrement aussi les fonds pour les villages. Le principe serait de permettre un taux de subventionnement qui ne serait pas de 20 % mais plutôt autour de 25 % ou 30 %, sachant que ces projets feront tourner l'économie et les entreprises locales. Vous avez prévu ces dernières années 55 millions d'euros d'investissements pour n'en réaliser finalement que 45 millions d'euros. Ici ces dépenses pourraient être réellement réalisées et utiles. Ces investissements seraient également de nature à favoriser nos bourgs-centres et nos trois villes pour redynamiser, enfin, ce territoire.

En second lieu, comme je l'avais évoqué l'an dernier lors du précédent débat d'orientations budgétaires et comme j'en ai reparlé à l'occasion de ma tournée des sénatoriales aux élus qui ont eu l'amabilité de me recevoir, je porte un projet de reconstitution d'une filière/bois.

À l'heure où le parc national est toujours menacé par certains acteurs irréductibles, il est important que ce parc s'inscrive dans une dynamique. Nous avons la chance en Haute-Marne de trouver de la forêt un peu partout. Il s'agit pour moi d'un des piliers de développement de notre département d'ici dix à quinze ans pour peu que nous parvenions à reconstituer une filière complète au lieu de vendre nos grumes aux Chinois ou au Luxembourgeois tel un pays du sud qui vend à des pays du nord. Le projet que j'avais développé sur le sujet coûterait à peu près autant qu'Animal Explora mais pour des retombées sans commune mesure sur l'ensemble du territoire et pour beaucoup plus d'emplois créés. J'avais ainsi proposé la création d'un nouveau technopôle dédié à l'innovation forestière, avec un « Sylvocampus » et plusieurs pôles technologiques. Notre rôle serait de coordonner plusieurs collectivités, sachant que nous n'avons certes plus la compétence économique mais qu'il nous reste la possibilité de financer des projets. Nous pourrions ainsi piloter un rapprochement entre le Conseil Régional, les EPCI intéressés, les communes mais aussi la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ONF et des acteurs privés qui seraient intéressés à trouver de nouvelles perspectives et de développement sur notre territoire. Le tout serait facilement finançable par notre département puisqu'il est prévu 287 millions d'euros d'investissement dans les cinq ans à venir tandis que notre projet coûterait aux alentours de 40 à 50 millions d'euros toutes collectivités et tous organismes confondus. Vous auriez là un vrai levier de développement économique. L'avenir nous dira si vous saurez saisir cette occasion.

En troisième lieu, il serait souhaitable de développer les services aux personnes âgées compte tenu du vieillissement de la population. Nous réitérons donc notre demande autour d'une véritable aide à la pierre lorsqu'il faudra rénover ou même construire de nouveaux EHPAD ou de nouvelles structures d'accueil intermédiaires pour les personnes âgées. Là encore, ce secteur sera pourvoyeur d'emplois pour les Haut-Marnais.

Enfin, au-delà de la campagne de promotion que nous soutenons autour du slogan « *La Haute-Marne respire et inspire* », il s'agit de favoriser un cadre de vie plus sécurisé qu'ailleurs et une véritable politique du logement par une politique du bien vivre ensemble et par une politique culturelle et sportive renforcée afin d'attirer de nouvelles populations. Pour faire venir des cadres, des professions intermédiaires et des jeunes retraités d'autres départements (et notamment de la région parisienne), nous renouvelons notre proposition d'augmenter légèrement nos dépenses de fonctionnement en triplant l'aide à l'embauche dans les associations des secteurs socioculturels et sportifs. Ceci permettrait d'embaucher des Haut-Marnais et notamment des jeunes qui pourraient ainsi consommer et vivre sur place. Pour un coût égal par conséquent, si nous consacrons 500 000 euros de dépenses de fonctionnement pour cette politique plutôt que pour Animal Explora comme vous avez l'intention de le faire, le nombre de créations d'emplois s'en trouverait multiplié par dix ou par vingt. C'est ce que nous appelons des dépenses de fonctionnement efficaces.

Telles sont donc nos propositions. Vous en ferez évidemment ce que bon vous semble

puisque vous disposez de la majorité mais au moins vous ne pourrez pas dire que nous n'avons pas émis de propositions.

**M. le PRESIDENT** : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Je souhaiterais simplement rebondir sur votre attaque de tout à l'heure. Je trouve cette façon d'attaquer ainsi le Front National assez déplacée. Lorsque nous avons eu des choses à dire, nous les avons dites. Nous n'allons pas non plus répéter indéfiniment les mêmes choses, sachant que les sujets sont malheureusement toujours un peu les mêmes, par exemple autour d'Animal'Explora. Quoi qu'il en soit, je trouve déplacé, de la part d'un Président d'une assemblée départementale, de tenir de tels propos en séance plénière devant les journalistes plutôt que directement en face des personnes.

**M. Bernard GENDROT** : Deux points me conduisent à réagir. Pour Animal'Explora tout d'abord, je trouve curieux cette position qui consiste à vouloir que le département se développe et attire du monde tout en refusant d'opérer un investissement dont le coût de fonctionnement pour le Département sera moins cher que celui d'une piscine, mais pour un effet de notoriété autrement plus important.

Sur la filière bois ensuite, vos propos laissent apparaître une méconnaissance totale du sujet. Pour le vivre en ce moment à Fayl-Billot où malheureusement une entreprise de 38 personnes vient de fermer, je sais très bien comment la filière-bois fonctionne. Je le vis aussi tous les jours de par ma profession. Le chêne a certes augmenté de 40 % en cinq ans mais s'il part non pas dans le nord de l'Europe mais en Chine, c'est parce qu'il sert de lest pour les caisses qui doivent repartir en Chine plutôt que d'être développées ici. Il en résulte que le bois ne coûte rien en transport ni en main-d'œuvre pour les Chinois. Comment voulez-vous, dans ces conditions, créer un pôle pour la création de meubles en France alors que nous n'avons pas la maîtrise du coût de fabrication ni la possibilité de maintenir la production sur place ? Nous sommes en train d'essayer de monter un projet de reprise de cette entreprise à Fayl-Billot, quitte à avoir moins de salariés, mais le principal problème tient dans le stock. Nous n'arrivons pas à trouver du bois à un prix raisonnable. À l'heure où l'économie est devenue mondiale, ce n'est pas en créant un pôle de bois ici que nous trouverons la solution.

**M. le PRESIDENT** : Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Monsieur MARTINELLI.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Je souhaiterais dire un mot du Très Haut-Débit (THD) tout en me faisant le porte-parole de l'agglomération de Chaumont et de celle de Saint-Dizier dans le périmètre 2010, c'est-à-dire les villes-centres mais aussi les communes rurales qui se trouvent autour. Je me réjouis de ce que réalise le Département sur le numérique et autour de la montée en débit que les communes rurales ont connu ces dernières années. Je me réjouis également de

l'action de la Région, en partenariat avec le Département, pour le déploiement de la fibre à la maison. Je n'en reste pas moins inquiet pour les deux zones dont j'ai parlé, qui font l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt et qui se trouvent aujourd'hui « sous cloche » de l'opérateur Orange. Ce dernier opère un déploiement extrêmement lent. Le paradoxe est que là où ces deux zones de Saint-Dizier et de Chaumont concentrent une bonne partie de nos acteurs économiques, elles ne bénéficient pas du très haut débit, contrairement d'autres zones beaucoup plus rurales. Je sais bien que la question n'est pas du ressort du Département mais je profite que vous abordiez ce sujet pour redire notre grande inquiétude quant à la façon dont l'opérateur Orange ne déploie pas le très haut débit dans ces zones.

Vous avez également évoqué la contrainte d'augmentation de 1,2 % à 1,4 % des dépenses de fonctionnement d'un certain nombre de collectivités françaises, dont le Département de la Haute-Marne. Comme vous l'avez rappelé, il convient d'intégrer l'effet de l'inflation. Or nous savons tous qu'en matière d'inflation, au-delà du panier-ménage, un autre indicateur est le panier-public pour lequel l'inflation a émargé cette année à 1 % et même 1,6 % en neutralisant l'effet des charges financières. Cet objectif de 1,2 % à 1,4 % hors inflation revient donc à ce que nos marges soient inférieures à ce que sera notre inflation réelle des dépenses de fonctionnement.

Enfin, sans esprit de polémique, j'aimerais quand même adresser un mot à Nicolas FUERTES. Je ne suis pas un libéral mais je suis favorable à l'économie de marché et je suis quand même surpris que des personnes qui se sont dites proches de la philosophie économique de notre actuel Président de la République puissent affirmer que la création d'emplois devrait s'opérer sous une forme subventionnée. Autrement dit, l'emploi se créerait non pas par le besoin mais par la volonté de créer de l'emploi, auquel cas il vaudrait certainement mieux que nos 20 millions d'euros d'épargne nette soient plutôt consacrés à l'emploi, quitte à ce que nous ne sachions pas aujourd'hui si ces emplois seront indispensables ou non.... Je partage plutôt la vision de Bernard GENDROT sur le sujet. De l'emploi public est évidemment nécessaire, à savoir celui que nous déployons pour nos concitoyens. Pour autant, notre politique de développement économique ne saurait promouvoir une création artificielle d'emplois comme vous le proposez. Les projets comme Animal Explora ou le Mémorial Charles de Gaulle permettent d'agir en mettant l'argent dans de l'investissement pour favoriser ensuite la création d'emplois privés.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : Je rejoins évidemment ce qui vient d'être dit concernant Animal'Explora. Nous n'avons pas évoqué le parc national mais le principe est sensiblement le même, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de développement local par l'emploi direct mais par toute l'économie parallèle qui peut se diffuser sur tout le territoire. Celui qui va créer une chambre d'hôte, celui qui va ouvrir un petit restaurant ou celui qui va vendre sa production en direct ne sera pas comptabilisé comme un emploi direct, mais il participera au développement local.



S'agissant ensuite de la filière bois, nos forêts sont malheureusement essentiellement composées de hêtre, lequel n'offrira jamais le même développement que le chêne. Pour y travailler également, je sais que le développement de la filière bois ne peut s'opérer que s'il existe une volonté des acteurs locaux qui travaillent déjà le bois et qui sont déjà installés. Il n'est pas envisageable de développer une telle filière d'un simple claquement de doigts. Il faut impérativement une volonté locale. Juste à côté de nous, l'entreprise Brugère fournit beaucoup de travail en Côte-d'Or mais sans être développée en filière. Nous n'avons pas pour l'instant cette culture de la filière. Pour moi par conséquent, développer une telle filière bois en Haute-Marne constitue un beau rêve mais qui reste encore complètement irréaliste.

Nous allons bientôt disposer de trop de places en EHPAD depuis que tout un travail est mené pour que les personnes restent à domicile chez elles. Il ne me semble pas utile de prévoir de nouvelles constructions dans ces conditions. Les acteurs qui s'occupent des personnes âgées ont tout à fait conscience que nous sommes arrivés à la fin d'un cycle. Il faut plutôt développer tout ce qui peut permettre aux personnes de rester chez elles et en bonne santé. C'est ce que nous sommes en train de promouvoir avec la Conférence des Financeurs. Vous avez exprimé votre avis sur le sujet mais je pense que votre idée vient un peu tard.

**M. Nicolas FUERTES** : Je crois que mon collègue n'a pas bien saisi mon propos concernant la filière bois. Il ne s'agirait pas que d'emploi subventionné. J'ajoute que le Mémorial compte lui-même des emplois lourdement subventionnés, de sorte que cet exemple était très mal choisi.

Il n'est évidemment pas question de construire de nouveaux EHPAD. En revanche, si vous lisez bien attentivement le rapport établi par la préfecture, vous verrez qu'il souligne qu'il pourrait exister un manque de places à l'avenir vu le vieillissement annoncé de la population dans les dix à quinze ans. D'autres structures intermédiaires sont également à promouvoir entre les EHPAD et le maintien à domicile. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que toutes les études démographiques émises depuis vingt ans nous disent que notre département va aller en vieillissant. Si nous ne faisons autour de l'économie et des services en direction de ces personnes âgées, nous passerons là à côté d'une opportunité.

De la même façon, si nous ne faisons rien de la forêt alors qu'elle couvre 60 % de notre territoire, nous ne sommes pas près de nous en sortir et nous allons continuer à décliner. Vous vous inscrivez malheureusement dans des schémas qui sont aujourd'hui dépassés. Vous êtes incapables d'innover et de vous remettre en cause. La filière bois que j'évoque n'est pas celle du 19<sup>e</sup> ou du 20<sup>e</sup> siècle. Elle nécessite d'innover, en trouvant justement d'autres acteurs locaux. Nous avons là une impulsion politique à donner. Libre à vous de ne pas le faire mais ne venez pas ensuite « pleurnicher » s'il ne se passe rien en Haute-Marne.

**M. le PRESIDENT** : Il est vrai que nous pouvons au moins reconnaître que vous jouez là votre rôle d'opposition tout en émettant des propositions. C'est important et cela permet à chacun autour de cet hémicycle de prendre part au débat.

Vous proposez d'augmenter les fonds pour aider les collectivités et notamment les intercommunalités. Nous ne restons évidemment pas inactifs sur le sujet puisque nous sommes en train d'y travailler. Je dois justement rencontrer cet après-midi Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT et nous devons en discuter avec la première vice-présidente en charge du pôle, ainsi qu'avec Karine COLOMBO. Nous réfléchissons à une révision du règlement des aides. Il est certainement possible de faire mieux sans dépenser plus, sachant que « l'effet tiroir-caisse » a effectivement probablement vécu. J'ai parlé de contractualisation et de donner davantage l'initiative aux territoires. Je vous entends donc sur le sujet mais ce n'est pas en dépensant plus et en inscrivant davantage d'argent sur la ligne que nous trouverons la solution. Encore faut-il que les projets émergent. Or, les bons projets ne sont finalement pas si nombreux, même si je ne suis évidemment pas là pour juger de la pertinence du projet des collectivités.

Je souhaite clairement que nous investissions davantage. Vous avez évoqué les millions d'euros que nous allons consacrer aux collèges de Langres mais nous allons aussi en dépenser pour la caserne et pour bien d'autres projets partout sur le territoire départemental. Si nous pouvons le faire, c'est parce que nous faisons partie des quelques départements qui ont encore cette capacité d'investir. À cet égard, je rappelle que nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis deux ans. Nous avons donc cette capacité à investir sur de beaux projets pour nos enfants, pour nos pompiers ou pour la sécurité de nos habitants.

Je suis ouvert sur la question de la filière bois mais encore faudrait-il que vous nous présentiez un vrai projet. Cela fait vingt ans maintenant que nous entendons parler de cette idée de développer une filière bois. Vous avez repris le flambeau mais avant vous, c'était Denis MAILLOT qui en parlait. Je constate que cette notion s'apparente plus aujourd'hui à une usine à gaz qu'à une usine à bois. Ce n'est pas parce que nous sommes un département forestier que nous avons forcément le projet économique adapté pour ce domaine. Pour autant, je suis ouvert sur le sujet et j'attends de vous que vous affiniez votre projet avant de nous le présenter, par exemple en commission. Nous pouvons effectivement accompagner par le biais du GIP un projet de développement économique de cet ordre. Je ne suis pas fermé là-dessus.

Un schéma existe pour les personnes âgées. Plusieurs établissements sont en cours de construction de façon simultanée. Contrairement à ce qui peut être dit, nous ne manquons pas de places. Il ne faudrait pas non plus que la construction de nouveaux établissements conduise à mettre en difficultés ceux qui existent déjà. J'ai noté votre idée d'une aide à la pierre mais je n'entends pas vraiment pour l'instant un besoin vraiment criant de places, d'autant que ce n'est pas nous mais l'État qui attribue ces dernières. D'autres problèmes sont certainement à régler à

l'intérieur des EHPAD, même si encore une fois, il ne s'agit pas de notre domaine de compétences. Je me rendrai la semaine prochaine dans deux EHPAD pour voir comment les choses se passent et pour montrer la volonté du Département en la matière. Le lien entre le GIR ne dépend certes pas de nous mais nous pouvons au moins donner notre avis.

Il est vrai que la dynamique dans laquelle nous nous inscrivons consiste plutôt à faire en sorte que les personnes âgées puissent rester autant que possible à leur domicile. Du coup, le temps de passage dans les EHPAD tend à se réduire très fortement. D'autres solutions existent également. J'étais il y a deux jours à Chalindrey, où un projet de logement pour les seniors est en cours de développement. Nous devons donc jouer sur l'ensemble de la palette, étant entendu que le mieux reste encore de faire en sorte que la personne arrive le plus tard possible en EHPAD. Nous avons vraiment la volonté d'avancer sur ce sujet, que ce soit au travers de l'aide à la pierre ou par d'autres dispositifs. L'important est que l'ensemble s'inscrive dans le schéma qui a été défini et dans le respect de l'équilibre économique des établissements existants.

Notre priorité ira plutôt aux établissements en direction des personnes handicapées, sachant que nous avons là effectivement un réel problème. Je ne me résoudrai pas à ce que nos enfants autistes soient envoyés en Belgique. Je souhaite qu'un réel travail soit mené sur le sujet dans notre département. Je souhaite que des établissements soient mis en place dans les bourgs-centres ou dans les villes moyennes. Le temps où ces établissements étaient installés dans des « champs de betteraves » est révolu. Nous devons penser aux familles. Il y a deux jours de cela d'ailleurs, j'ai rencontré une famille de Breuvannes-en-Bassigny.

Nous allons donc travailler en priorité sur les établissements pour les personnes atteintes d'autisme, le tout sur des villes ou des villes moyennes car c'est là qu'il faut concentrer nos efforts.

Nous allons continuer à réduire au maximum nos dépenses de fonctionnement. Je souhaite signer le contrat avec Madame le Préfet et donc répondre à la demande du premier ministre. Ceci passe aussi par une vraie politique en matière de ressources humaines. Je souhaite attirer à nouveau attirer des cadres et des agents dans notre collectivité. Je veux que le Département redevienne attractif de ce point de vue, tout en maîtrisant nos charges.

Pour répondre à Madame Laurence ROBERT-DEHAULT ensuite, ce que j'ai dit n'avait rien d'offensant. La vérité, c'est que nous ne vous entendons pas sur les différents sujets que nous évoquons. Si vous n'êtes pas en adéquation avec votre chef ni avec ce qu'il a écrit, alors dites-le. Ce qu'il a écrit est proprement scandaleux. Le JHM n'a d'ailleurs pas repris le pire et n'en a reproduit que le plus « soft ». J'ai montré ce matin à l'ensemble des collègues de la majorité ce que vous êtes capables d'écrire, vous et votre chef. Vous racontez n'importe quoi. Vous vivez sur la peur. Vous ne connaissez pas le dossier des MNA. Il faut vous informer avant d'écrire sur des

sujets aussi sensibles. Il y a dans cette collectivité des agents qui sont des spécialistes du dossier et qui travaillent dessus. Nous adoptons un discours de fermeté, de sorte qu'il est scandaleux de dire que je souhaiterais repeupler la Haute-Marne avec des MNA. Je n'ai jamais dit cela. Nous parlons de cinquante personnes.

Ces écrits sont le fait du parti que vous soutenez et de votre chef. J'aimerais donc vous entendre là-dessus. Que pensez-vous réellement des MNA ? Nous ne vous entendons pas sur le sujet. Il est trop facile de parler de routes ou de personnes âgées et de dire que « *pendant ce temps-là, les MNA arrivent etc.* ». Nous sommes des gens sérieux. Nous avons un peu d'humanité. Nous parlons là de cinquante personnes. La Haute-Marne peut quand même bien accueillir ces cinquante jeunes, d'autant que nous n'accueillons pas des majeurs mais des mineurs qui se trouvent sous la dépendance du Président du Conseil Départemental.

Vous savez aussi que nous avons des quotas, c'est-à-dire que lorsque nous en avons trop, nous les renvoyons dans d'autres départements. Nous sommes très réactifs et très sérieux sur ce dossier, très loin du laxisme qui nous est reproché. Si vous n'êtes pas d'accord avec ces propos qui ont été repris pour partie par la presse, dites-le. Nous appliquons la loi, ni plus ni moins, sans chercher par là même à repeupler le département d'une autre façon. Ce n'est pas notre politique. Je pense simplement que chacun doit prendre sa part de responsabilités. Je suis très fier de ce que nous faisons pour ces cinquante MNA. Il faut arrêter de monter les Haut-Marnais les uns contre les autres. Je veux bien qu'il s'agisse de votre fonds de commerce mais j'aimerais au moins vous entendre sur ce sujet. Je ne vous ai jamais entendue là-dessus.

Ceci étant, nous n'allons pas non plus en faire un sujet prioritaire de notre politique départementale. Simplement, par respect pour tous ceux, agents et élus, qui travaillent sur ce dossier en partenariat avec Madame le Préfet, je pense qu'il était important de rétablir la vérité et que l'on arrête de faire peur à la population en racontant n'importe quoi et sans connaître le dossier.

J'attends toujours de connaître votre vision pour le Département. Autant nous pouvons ne pas être d'accord avec Monsieur FUERTES mais lui au moins émet des propositions. Vous, quels sont vos projets ? Qu'avez-vous à nous dire ici ? Rien, à part des monstruosité *via* vos réseaux et votre site.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Vous continuez à nous agresser. Les sujets sont abordés au fur et à mesure de leur venue. Nous nous exprimons lorsque nous avons quelque chose à dire. Il est vrai que sur beaucoup de sujets, Monsieur FUERTES a tendance à parler avant nous. Nous ne sommes évidemment pas d'accord sur tout mais les choses ont souvent déjà été dites, de sorte que nous n'avons pas à revenir sur des sujets qui, comme vous l'avez dit tout à l'heure, ne sont pas spécialement affectés aux Départements comme celui des migrants. Nous

nous exprimons, même s'il faut bien dire que depuis le début, nous nous faisons régulièrement « ramasser ». Par conséquent, à un moment donné il devient un peu lassant de ressasser toujours les mêmes choses. Mais ne vous inquiétez pas : lorsque ce sera le moment, nous serons présents pour nous exprimer sur des sujets précis s'il y a lieu de le faire.

**M. André NOIROT** : Je voudrais essayer d'apporter une note un peu plus positive, pour dire tout simplement que le dossier de la construction de la caserne des sapeurs-pompiers à Langres à la BSMAT fait l'unanimité. Le dossier a traîné pour des raisons que j'ignore, alors que la commune de Langres s'était positionnée dès 2014 au travers d'une délibération. Votre décision va donc nous permettre de débloquer la situation et de continuer le programme qui avait été établi voici une dizaine d'années dans le cadre du plan des casernements. Nous allons donc arrêter de perdre du temps sur le sujet, ce qui nous permettra aussi de faire avancer d'autres dossiers comme ceux de la caserne de Nogent ou celle de Longeau et bien d'autres. Je tenais donc à vous remercier d'avoir pris ce dossier en mains et de l'avoir tranché rapidement. Le plus dur reste maintenant à accomplir en définissant qui fait quoi pour que le dossier avance le plus vite possible. Nous n'avons, du reste, pas perdu tant de temps que cela puisque le plan de casernement prévoyait que la construction de la caserne de Langres suive celle de la caserne de Joinville. Or comme cette dernière ouvrira normalement ses portes en avril prochain, l'ensemble s'enclenche finalement plutôt bien.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Sans alourdir le débat, j'invite Nicolas FUERTES à venir au Mémorial. Le compte d'exploitation et le compte de résultat sont à sa disposition. L'ensemble des dépenses de personnels, de fluides etc. c'est-à-dire l'ensemble des dépenses de fonctionnement « pur » est payé par les entrées, par les boutiques et par le café.

**M. le PRESIDENT** : Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, suite à ce débat d'orientations budgétaires, nous allons disposer de quelques semaines pour travailler sur le budget 2018. Nous vivons également ce moment fort de mi-mandat, lequel sera ouvert le premier jour au monde économique, associatif et social par le biais de tables rondes afin de favoriser une vraie discussion toute une journée durant. La deuxième journée sera davantage consacrée aux élus départementaux, qui exprimeront leurs positions. Nous pourrons ensuite établir un bilan de ce qui a été accompli depuis trois ans avant de repartir avec d'autres projets et une nouvelle dynamique que je souhaite effectivement impulser. Même si la majorité reste, il existe une volonté de revoir certaines de nos politiques, d'évaluer ces dernières et peut-être d'orienter différemment notre vision pour le Département.

## **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 6 novembre 2017**

**Rapport n° I – 1**

**M. le PRESIDENT** : Il s'agit du procès-verbal non pas de notre dernière séance mais de celui de l'avant-dernière, à savoir celle de l'installation de la nouvelle gouvernance. Si ce document n'appelle pas de demandes d'intervention, nous pouvons procéder au vote. Le PV est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

#### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

### **Information sur les dossiers contentieux en cours**

#### **Rapport n° I – 2**

**M. le PRESIDENT** : Il s'agit ici d'une simple information, non soumise au vote.

En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du Conseil Départemental en date du 6 novembre 2017, vous m'avez délégué pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance. À ce titre, je peux tenter, au nom du Département, les actions en justice et défendre le Département dans les actions intentées contre lui. Je me suis engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence. Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice. Vous pourrez notamment noter l'importance du contentieux relatif aux indus du RSA. Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part.

### **Modification du tableau des effectifs**

#### **Rapport n° I – 3**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la modification du tableau des effectifs. Si notre collectivité employait 1 067 agents au 1<sup>er</sup> décembre 2017, elle dénombre 1 068 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la différence étant due au nombre de contrats uniques d'insertion (+1 au 1<sup>er</sup> janvier 2018).

Les modifications apportées au tableau des effectifs ont pour objet de « transformer » des postes (par le biais du mécanisme de la suppression/création), pour pourvoir les postes libérés à la suite de départs, ou de mobilités et pour tenir compte des changements de filières

professionnelles et de grade intervenus lors des commissions administratives paritaires suite aux concours.

À effectif autorisé constant, le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 1. Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, soit un total de 905 postes, dont 58 seront vacants au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces chiffres reflètent une dynamique de « turnover » important qui trouve son origine principale dans les nombreux départs en retraite successifs (45 au titre de cette année). Sont mentionnés également en annexe 2 le nombre d'assistants familiaux (206) et de contrats uniques d'insertion (9).

Je vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la première commission qui s'est tenue le 28 novembre dernier.

**M. le PRESIDENT** : Merci. S'il n'y a pas de demandes d'explications, je soumetts cette proposition au vote. Unanimité, je vous remercie.

#### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

## **Décision budgétaire modificative n°4 de l'exercice 2017 du budget principal**

### **Rapport n° I – 4**

**M. Jean-Michel RABIET** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°4 de l'exercice 2017 se rapportant au budget principal. Le Président a déjà bien détaillé cette DM4 dans son propos introductif.

En section de fonctionnement, cette étape budgétaire est essentiellement consacrée à la régularisation de recettes récemment notifiées ou encaissées. Un crédit de dépense de 37 550 euros vous est proposé afin de permettre le versement de subventions pour la programmation 2017/2018 des « 3 scènes » à Saint-Dizier et l'organisation de la Biennale de design graphique organisée par le Signe.

Les recettes sont abondées de près de 9 millions d'euros, dont 5 millions d'euros au titre du fonds de péréquation des DMTO, au vu de la notification définitive reçue et 4 millions d'euros de recettes déjà encaissées, notamment au titre d'une régularisation de taxe spéciale sur

les conventions d'assurance relative à un retard de versement sur l'exercice 2016.

À l'issue de ces régularisations, la section de fonctionnement dégage une épargne brute supplémentaire de 8,9 millions d'euros. Cette hausse de l'autofinancement est intégralement affectée à la réduction de l'emprunt prévisionnel d'équilibre.

En section d'investissement, divers ajustements sont opérés pour tenir compte des économies réalisées sur consultations et sur travaux et à des reports de programmation sur 2018 en matière de voirie, de collèges et bâtiments départementaux. Ces ajustements se traduisent par une restitution globale de crédits de 6,4 millions d'euros.

Concomitamment, les recettes d'investissement, en fait des subventions, attendues sont diminuées de 1,5 million d'euros, une partie d'entre elles étant reportée sur l'exercice 2018.

Enfin, le fonds de concours versé au SDIS Haute-Marne est abondé de 300 000 euros en raison du bon avancement des travaux de la caserne de pompiers de Rupt et une subvention de 80 000 euros est attribuée à la ville de Chaumont dans le cadre de l'implantation de l'association « les Restos du Cœur » dans l'ancien bâtiment de l'école maternelle Guizot, dont le coût de la réhabilitation est estimé à 160 000 euros.

À l'issue de ces mouvements de crédits, la section d'investissement affiche un excédent de financement de 4,6 millions d'euros. Après prise en compte de la hausse de l'autofinancement, l'emprunt prévisionnel d'équilibre est diminué de 13,5 millions d'euros, passant ainsi de 20,8 à 7,3 millions d'euros. En fonction des taux de réalisation définitifs des sections de fonctionnement et d'investissement, l'emprunt pour équilibrer la gestion 2017 ne devrait pas être mobilisé.

Monsieur le Président vous demande donc de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, qui ont recueilli l'avis favorable de la première commission le 28 novembre 2017.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci Monsieur RABIET. Y a-t-il des demandes de prises de parole ? Non. Je sou mets donc ce rapport au vote. Il est adopté et nous avons deux abstentions. Je vous remercie.



## **VOTE**

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence

ROBERT-DEHAULT)

## **Dispositions budgétaires et comptables avant vote du budget primitif 2018**

### **Rapport n° I – 5**

**M. Stéphane MARTINELLI** : Le conseil départemental votera, exceptionnellement, son budget primitif 2018 le 9 février 2018. Comme l'a indiqué Monsieur le Président, nous ne disposerons pas, de ce fait, d'un budget voté permettant de procéder aux mandatements des dépenses et à l'encaissement des recettes de l'exercice 2018, dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Néanmoins, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit des dispositions particulières dans ce cas précis, et notamment, la possibilité :

- de mettre les recettes en recouvrement ;
- d'engager, mandater et liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget précédent ;
- de mandater les dépenses relatives au remboursement du capital de la dette ;
- d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Cette dernière possibilité doit toutefois faire l'objet d'une autorisation de l'assemblée départementale précisant le montant et l'affectation des dépenses d'investissement autorisées. En conséquence, il vous est proposé d'autoriser l'ouverture d'un montant de crédits en section d'investissement de 6 726 600 euros sur le budget principal et de 3 500 euros sur le budget annexe du service départemental d'assistance technique, dont le détail figure dans le rapport qui vous a été remis, et d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite des crédits plafonds autorisés.

Cette proposition a recueilli l'avis favorable de la première commission le 28 novembre 2017.

**M. le PRESIDENT** : Merci Monsieur MARTINELLI. L'idée est donc de pouvoir fonctionner et de continuer à investir jusqu'au vote du budget. S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je sou mets ce rapport au vote. Unanimité, je vous remercie.

### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

**M. le PRESIDENT** : Mes chers collègues, alors que nous arrivons à la fin de cette séance, je vais vous proposer l'examen d'un dossier sur table concernant la situation de notre collègue Michel ANDRE. Compte tenu des délais légaux, nous n'avons pas pu installer ce dernier aujourd'hui en séance plénière. Il va toutefois nous rejoindre dans quelques minutes pour assister à la commission permanente. Pour lui permettre de pouvoir travailler sans attendre la prochaine séance plénière de février, je vous propose donc un rapport sur table pour l'installer au sein de deux commissions organiques. Après discussions avec lui en effet, Monsieur ANDRÉ souhaiterait intégrer la 3<sup>e</sup> commission « Infrastructures et bâtiments » ainsi que la 6<sup>e</sup> commission « Vie collégienne et e-administration ». Il se trouve que ces deux commissions présentent des places disponibles.

Par conséquent, si personne ne s'oppose à ce que nous examinions ce dossier déposé sur table, je propose de soumettre au vote cette proposition. Unanimité. Merci pour lui.

### **VOTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

**M. le PRESIDENT** : Nous allons revenir brièvement pour ceux qui le souhaitent sur les orientations budgétaires si d'autres personnes souhaitent intervenir sur le sujet. Monsieur FUERTES ?

**M. Nicolas FUERTES** : Mon intervention ne concerne pas les orientations budgétaires, mais fait suite à un article paru aujourd'hui sur le risque de départ du SMUR à Dijon. Je pense qu'il existe un consensus au sein de cette assemblée autour du maintien et du renforcement du 15 et du 18 en Haute-Marne plutôt que de se faire couper l'herbe sous le pied la semaine prochaine par une décision unilatérale de l'ARS.

**M. le PRESIDENT** : J'ai effectivement rencontré Madame la Déléguée territoriale de l'ARS sur le sujet cette semaine. Je lui ai redit la position que nous avons prise ici fermement il y a quelques semaines au travers du vote d'une motion. Elle ne m'a évidemment rien promis. Je lui ai réaffirmé notre détermination. J'ai lu effectivement l'article de ce matin, sachant que tout le monde

a assez naturellement tendance à s'exprimer sur un sujet aussi important. La décision est repoussée pour l'instant au mois de janvier, suite à l'évaluation qui a commencé la semaine dernière et qui va se prolonger à nouveau en janvier. Nous devons être conscients du fait que la partie est loin d'être gagnée. Nous avons beaucoup de handicaps sur ce dossier mais nous pouvons aussi nous appuyer sur une vraie volonté départementale de conserver cet outil qui est quand même très innovant et sur lequel la collectivité a beaucoup investi. Je ne détaillerai pas ici nos difficultés sur ce projet. Je laisserai l'ARS le faire à notre place.

Nous sommes effectivement unanimes pour défendre ce dossier et je vous remercie donc, Monsieur FUERTES, de me donner ainsi l'occasion de redire notre soutien à cette plateforme 15-18. Je remercie également Madame le Préfet, qui est vraiment très engagée à nos côtés sur ce dossier. Je remercie aussi les parlementaires et l'ensemble des élus locaux pour leur mobilisation. Je vous tiendrai informés, tant il est vrai que nous en apprenons un peu tous les jours. J'étais au courant de cette évaluation qui a eu lieu la semaine dernière. Nous en sommes là pour l'instant.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance plénière et de reprendre nos travaux dans dix minutes avec la commission permanente.

*La séance est levée.*

Le procès-verbal, arrêté le 9 février 2018,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur  
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT